

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2017

Le premier juin deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, M. BOURRY, M. PINARD, Mme CAILLER, Mme DUPOISSON, M. JUZEAU, Mme FORGET, M. OUVRARD, M. PIEDOUE, Mme HELIOU, Mme COGNEAU, Mme FROIN, M. ABELS, Mme SEGRETAIN.

Absents : Mme MUSART, M. TESSIER excusés.

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

I – BILAN BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente, comme convenu lors du vote du budget 2017 au mois de mars dernier, un bilan arrêté au 30 mai 2017 des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi qu'un point sur les programmes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement, votées par chapitres, ne laissent apparaître aucun dépassement de crédits important pour cette période de l'année.

Des recettes supplémentaires ont été perçues, notamment :

- Dotation de solidarité rurale : 32 927.00 €
- Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : 6 144.00 €
- Taxe d'habitation : 1 903.00 €
- Dotation forfaitaire de fonctionnement : 2 253.00 €
- Dotation nationale de péréquation : 1 049.00 €
- Fonds d'Action Locale (Département) : 700.00 €

Ces recettes, d'un montant global de plus de 44 000.00 € peuvent permettre de financer des dépenses d'investissement qui n'avaient pu être inscrites au budget.

Plusieurs programmes d'investissement sont en cours de réalisation :

- Travaux de réhabilitation de la salle des Tilleuls
 - Aménagement intérieur des nouveaux locaux techniques dont une partie en régie
 - Devis reçus pour la création de places de stationnement PMR au stade et au cimetière dans le cadre du PAVE
 - Devis reçu pour la signalétique dans les bâtiments communaux dans le cadre de l'AD'ap
 - Réfection de la couverture de la cantine programmée au début de l'été par CM Couverture.
- (l'entreprise Baudry également consultée pour ces travaux, n'a pas fait d'offre).

Les crédits sont insuffisants pour régler le solde des frais d'études du PLU d'un montant de 2 000.00 €, pour financer l'achat d'une petite parcelle de terrain en centre bourg, représentant un coût de 1410.00 € (achat réalisé il y a plus de 3 ans mais dont les frais d'acquisition n'avaient pas été encore demandés) et pour l'achat de logiciels à la mairie (transfert de compte budgétaire de 800€). Ils devront être ajoutés au budget.

Il est proposé de faire un nouveau bilan budgétaire provisoire au mois de novembre.

II – ACHAT DE MATERIEL ET DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

- Acquisition de matériel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2017, les dépenses ci-après, qui permettront de faire l'acquisition de matériel et équipements nécessaires au fonctionnement des services communaux :

- Achat d'un microtracteur neuf : deux fournisseurs ont présenté un devis d'après le cahier des charges établi par les agents municipaux, tous deux par l'intermédiaire de Christophe Motoculture, artisan local :
BOISSEAU Motoculture : tracteur John Deere – 19 847.00 € HT
LEJEAU Motoculture : tracteur Kubota – 19 550.00 € HT

Le matériel dont la commune est déjà équipée, est adaptable sur ces tracteurs sauf le chargeur qui pourra rester sur l'autre tracteur Kubota.

Le Conseil Municipal, retient le devis de Lejeau Motoculture, mieux disant.

Le fournisseur n'a pas prévu de reprendre l'ancien matériel. Il sera proposé à Christophe Motoculture de le récupérer et de l'estimer. Il pourra également être vendu en l'état, à un particulier qui est intéressé, au prix de 500.00 €.

- Acquisition de matériel informatique pour l'école. Le conseil Municipal retient l'offre de MIS Informatique pour l'acquisition d'une nouvelle « classe mobile » comprenant 10 petits ordinateurs portables, et d'un vidéoprojecteur, pour un budget total de 8 700 €. Un accord de subvention vient d'être reçu de la direction académique de l'Education Nationale pour le financement de ce matériel à hauteur de 50%.

- Achat de panneaux de signalisation et de mobilier urbain : un devis a été reçu de la société SES pour le remplacement de plusieurs panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune. L'installation d'une signalétique spécifique est également proposée pour le complexe de loisirs de la Baronne. Le conseil municipal vote un budget de 4000.00 €.

- Décision modificative virements de crédits :

Monsieur le Maire propose, ainsi qu'il en avait été convenu lors du vote du budget 2017, que l'attribution de recettes supplémentaires en section de fonctionnement permette de compléter le programme des dépenses d'investissement de l'année.

Ces crédits permettront d'ajuster le solde des frais d'études pour le PLU, de l'achat de logiciels pour la mairie, et d'inscrire les frais d'acquisition d'une petite parcelle située en centre bourg.

Ils permettront également d'inscrire de nouveaux investissements, et notamment l'acquisition d'un tracteur pour les espaces verts, de matériel informatique pour l'école et de mobilier urbain.

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de modifier les articles indiqués dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	ARTICLE PROG.	DEPENSES	RECETTES
Solde frais d'études PLU	2031	2 000.00€	
Achat logiciels informatique mairie	2051	800.00€	
Frais acquisition parcelle terrain	2111	1 410.00€	

Acquisition d'un tracteur pour espaces verts	21571	24 000.00€	
Acquisition de panneaux de signalisation	2158	4 000.00€	
Acquisition matériel informatique école	2183	8 700.00€	
Dotation forfaitaire	7411		1 839.00€
Dotation solidarité rurale	74121		32 927.00€
Compensation exonérations taxe habitation	74835		6 144.00€
Virement à la section investissement	023	40 910.00€	
Virement sur recettes de fonctionnement	021		40 910.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire.

III – TRAVAUX SALLE DES TILLEULS

1. Avenants

Des travaux supplémentaires occasionnent des plus-values au marché de travaux de la salle polyvalente des Tilleuls et nécessitent le vote d'avenants :

Maçonnerie : poteau de soutien dans les sanitaires, élargissement de la porte arrière, extension du réseau des eaux pluviales

Lot n°2 – GROS OEUVRE– ENTREPRISE BRIAULT

Avenant n°1

Montant marché initial H.T.	12 270.46 €
Travaux en diminution H.T.	/ €
Travaux en augmentation H.T.	5 955.33 €
Avenant n° 1 H.T.	5 955.33 €
Montant rectifié du marché H.T.	18 225.79 €

Menuiseries extérieures : nouvelle porte arrière plus large et pose de vitres réfléchissantes sur les portes de l'entrée principale et de la sortie de secours, côté rue.

Lot n°4 – MENUISERIES EXTERIEURES – ENTREPRISE THAUVY

Avenant n°1

Montant marché initial H.T.	15 148.97 €
Travaux en diminution H.T.	/€
Travaux en augmentation H.T.	2 149.71 €
Avenant n° 1 H.T.	2 149.71 €
Montant rectifié du marché H.T.	17 298.68 €

Plâtrerie- cloisons : création placard salle annexe (salle des associations)

Lot n°5 – DOUBLAGE – ISOLATION - FAUX PLAFONDS – ENTREPRISE TOLGA

Avenant n°2

Montant marché initial H.T.	39 596.20 €
Avenant n°1	1 407.20€
Travaux en augmentation H.T.	767.00 €
Avenant n° 2 H.T.	767.00 €
Montant rectifié du marché H.T.	41 770.40 €

Peinture : 2 portes fond de scène et porte local technique

Lot n°9 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX – CHARRON PEINTURES

Avenant n°1

Montant marché initial H.T.	11 735.07 €
Travaux en diminution H.T.	/ €
Travaux en augmentation H.T.	196.07 €
Avenant n° 1 H.T.	196.07 €
Montant rectifié du marché H.T.	11 931.14 €

Electricité : modification sonorisation salle, vidéoprojecteur, sonomètre et prises salle

Lot n°11 – ELECTRICITE– ENTREPRISE BERDOT

Avenant n°1

Montant marché initial H.T.	23 286.45 €
Travaux en diminution H.T.	/ €
Travaux en augmentation H.T.	6 865.40 €
Avenant n° 1 H.T.	6 865.40 €
Montant rectifié du marché H.T.	30 151.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de passer les avenants pour les lots n°2-4-5-9-11 tels qu'ils ont été présentés
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

Par ailleurs, le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires à réaliser dans les locaux annexes et à l'extérieur de la salle.

-Aménagement d'un placard dans la salle des associations (voir avenant Tolga), en remplacement des anciennes armoires métalliques. Des portes coulissantes seront installées en régie

-Création d'un plan de travail près de l'évier à faire également en régie

-Refaire le marquage au sol de la place de stationnement réservée aux PMR sur le parking à l'arrière de la salle

-Création de deux massifs près de l'entrée arrière de la salle par le personnel technique, sur les emplacements prévus

-Remplacement des 2 grilles métalliques, devant l'entrée principale.

Le plan de financement a été actualisé. Avec la diminution du coût des équipements supplémentaires, le coût total des travaux est légèrement moins élevé.

Le Département a voté une subvention plus importante que prévu, d'un montant de 83 000.00€. Celle de l'Etat au titre de la DETR est en attente.

Dépenses			Recettes	
Libellé	Montant HT	Montants actualisés	Libellé	Montant
Travaux	181 300,00 €	181 300,00 €	FDSR	83 000,00 €
Plus-values		17 565,71 €		
Equipements	30 545,00 €	7 946,00 €	DETR	53 710,00 €
Maîtrise d'oeuvre	17 200,00 €	17 200,00 €	Contrat de Pays	5 000,00 €
Contrôle technique, Coordination SPS et études énergétique et amiante	4 800,00 €	4 800,00 €	Emprunt	120 000,00 €
Frais Appel d'Offres	1 000,00 €	1 000,00 €	Autofinancement	17 664,05 €
Divers et imprévus	3 000,00 €	3 000,00 €		
Total opération HT	237 845,00 €	232 811,71 €		
TVA 20%	47 569,00 €	46 562,34 €		
Total opération TTC	285 414,00 €	279 374,05 €	Total opération	279 374,05 €

IV – VIE LOCALE

Le Conseil municipal prend connaissance des manifestations organisées au cours des prochains mois :

1. Fête de la musique et feu de St Jean le samedi 17 juin au terrain de la Baronne, organisés par le Comité d'Animation.

2. Cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940, le dimanche 18 juin. En raison de la tenue du bureau de vote des élections législatives, elle est fixée à 12h30.

3. Marché gourmand du Comité d'Animation et feu d'artifice offert par la commune, le jeudi 13 juillet sur la place de la Mairie et ses abords.

4. Journée du 14 juillet. En raison des nombreuses autres manifestations à organiser notamment à l'automne, la commission vie locale propose de ne pas faire le repas champêtre. Si les commerçants le souhaitent, ils pourront l'organiser eux-mêmes et vont être sollicités. La municipalité proposera uniquement la cérémonie traditionnelle avec les pompiers.

Il est proposé d'instaurer à la place du repas du 14 juillet, une soirée festive avec les associations pour les remercier de leur implication dans la vie locale, et leur montrer la reconnaissance de la commune. Le personnel communal sera associé à cette soirée.

Il est également proposé d'installer un barbecue sur l'espace de la Baronne, qui serait mis à disposition de tous.

5. Autres manifestations

La Vintage party 6 de l'association Monsters Hot Rockers aura lieu les samedi 2 et dimanche 3 septembre au terrain de la Baronne.

Le Forum des associations aura lieu le même week-end, le samedi matin 2 septembre. En raison de l'indisponibilité des salles communales, il est décidé de le faire dans la cour de l'école.

L'inauguration de la salle polyvalente est fixée au samedi 16 septembre, avec en soirée un spectacle de théâtre humoristique dont le titre est « l'inauguration de la salle des fêtes » pour lequel une communication importante devra être faite auprès de la population et des communes voisines.

Journée du Patrimoine sur le thème de la jeunesse les 16 et 17 septembre, avec un programme classique, visite de l'église avec notice d'informations, et probablement ouverture du Châtelet par son propriétaire.

Journée des Talents et des « Savoir-faire », envisagée par la Communauté de communes TVI le même week-end.

Cérémonie de commémoration le 11 novembre suivie du repas des Aînés. L'organisation de la cérémonie est à finaliser avec la présentation du livret sur les « Morts pour la France » de la commune, rédigé par Dany Bourry.

Soirée théâtre le samedi 18 novembre, organisée dans le cadre de la saison culturelle de la TVI : « la vraie vie de Shahrazade », salle des Tilleuls

Programme culturel 2018 de la TVI : la commission a proposé l'inscription de la commune pour un spectacle de magie, au mois de février, dans la salle des Tilleuls. Le bar « le Sax » a également accepté de recevoir une soirée d'animation « Rock A PAR » en fin d'année.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Projet Family Parc au Ponceau

Les propriétaires du parc de loisirs « Family Parc », qui est actuellement implanté sur la commune de Saint Martin le Beau, souhaitent se délocaliser. Ils envisagent de faire l'acquisition de la propriété du « Ponceau » et d'y transférer la totalité de leurs installations.

Lors d'une rencontre avec les propriétaires actuels et une partie du conseil municipal, ils ont expliqué leurs motivations.

Ils sont actuellement locataires, n'ont pas une superficie suffisante pour exercer leur activité et pour une possible extension. La propriété du Ponceau est beaucoup plus vaste.

Ils n'ont pas d'espace de stationnement adapté pour 1200 voitures par jour en période de pointe et jusqu'à 25 cars.

Ils reçoivent en moyenne 126 000 visiteurs par an d'avril à fin octobre. Il s'agit essentiellement d'une clientèle familiale, avec des horaires d'ouverture de 10h à 19h.

Plus de 80 emplois saisonniers sont créés chaque année pour faire fonctionner la structure.

Quelques aménagements seraient nécessaires, dont la construction de sanitaires et d'un local pour la petite restauration du midi.

Il est toutefois nécessaire de connaître la faisabilité d'un tel projet sur ce site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dans sa majorité émet un avis favorable sur le principe du projet, mais demande :

- Une évaluation des retombées financières (taxes, activités commerciales,...) pour la commune

- Une information sur les éventuelles nuisances générées vers le bourg, dont le bruit, par l'effet vallée et des moyens de le limiter, et sur la circulation routière.

Monsieur le Maire s'est engagé à rencontrer les services de l'Etat pour vérifier plusieurs points :

-Adaptation du site à un tel projet par rapport au règlement du PLU qui prévoit un STECAL. Si non, que doit-on mettre en œuvre ?

-Quelles sont les réglementations liées à l'installation d'une telle activité ?

-La création d'un tel aménagement doit nécessiter des études et autorisations (loi sur l'eau, étude d'impact)

Capacités des lieux à accepter ces équipements à étudier avec nos gestionnaires de réseaux :

Moyens routiers : demande d'un accès depuis la RD et évaluation de la circulation générée en plus

Electricité : 250 Kwa nécessaires, est-ce possible ?

Eau potable : 6 à 7000 m3 par an, connaître le diamètre de la canalisation située à proximité

Défense incendie : vérifier le débit de la borne implantée à proximité, étangs,...

Assainissement : canalisation en surpression sur la RD : est-ce possible de la connecter, la station peut-elle accepter les nouveaux volumes ?

2. Elections législatives

Les membres du Conseil municipal s'inscrivent pour les permanences du bureau de vote des élections législatives, qui sera ouvert de 8h à 18h les dimanches 11 et 18 juin prochains.

3. Désignation d'un élu pour la MARPA d'ARTANNES :

Monsieur le Maire expose que les communes adhérentes au SIVOM de la Vallée du Lys doivent réfléchir sur le projet d'établissement (orientations stratégiques) de la MARPA d'ARTANNES pour les années 2018-2022.

Chaque conseil municipal doit désigner un délégué pour travailler sur des pistes de réflexion.

Le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité, désigne Carine COGNEAU qui se propose pour représenter la commune.

4. Autres questions

Sébastien Corneau expose que la dalle est coulée au terrain de la Baronne pour l'emplacement de la future handitable, laquelle devrait être livrée en fin d'année.

Une visite des nouveaux locaux techniques vient d'être faite par le conseil municipal.

Il a rencontré des commerciaux pour des travaux devant les commerces dans le centre bourg et pour de l'équipement urbain.

Une réunion s'est tenue avec les adjoints de trois communes voisines, Pont de Ruan, Saché et Villeperdue sur les possibilités de mutualisation du broyage. Les élus sont assez intéressés pour se rendre des services et par le prêt de matériel. Ils ne souhaitent actuellement pas de mutualisation, que ce soit pour certains services comme le broyage, où pour le matériel. Chaque commune préfère conserver son indépendance.

Eric Piédoue a été interpellé par des habitants qui s'étonnent qu'il n'y ait plus d'informations budgétaires dans le bulletin municipal depuis une dizaine d'années. Le bulletin est maintenant consacré à une rétrospective de l'année. Ce genre d'informations pourra être communiqué par le Thilouze Infos, notamment pour les évolutions budgétaires et les investissements.

Des parents de l'école se posent la question sur la pérennité des nouveaux rythmes scolaires. Plusieurs hypothèses ont été émises après les élections présidentielles. Il pourrait y avoir une possibilité d'assouplissement pour la rentrée, par des dérogations à la loi actuelle.

Alain Matias expose que les travaux de la salle polyvalente suivent le planning, la partie isolation, faux plafonds, cloisons se termine, les peintures sont commencées.

Dany Bourry a visité un cimetière où des allées sont engazonnées. L'idée est à retenir.

Le fossé du carrefour de Carreau a été bouché en partie par un artisan qui est identifié. Un courrier va lui être envoyé.

Nicole Forget fait part du mécontentement d'une locataire d'un logement Val Touraine Habitat de la rue Saint Michel qui se plaint des aboiements des chiens du voisinage.

Dans le cadre du jumelage Azay-Croston, un voyage en Angleterre est organisé du 21 au 27 octobre. Le comité accepte encore des participants.

Le CCAS se réunira prochainement afin de rechercher des traiteurs pour le repas des aînés du 11 novembre. Une mise en concurrence va être faite. Le bureau pourra également réfléchir à un plan canicule pour cet été en cas de besoin.

Dominique Dupoisson précise que les documents demandés par la TVI sont finalisés et transmis pour la programmation culturelle de l'année 2018.

L'inscription de la commune reste à préparer pour les Journées du Patrimoine.

Elle fait part de changements importants dans le fonctionnement des offices de tourisme, suite au regroupement de 6 offices intercommunaux et de leur gestion par une SPL.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 juillet 2017 à 20h00